

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP CreditMax Euro SmartforClimate
Part C : FR0010962167
Société de gestion : Fideas Capital

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est classifié dans la catégorie « obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

POLITIQUE FINANCIERE : L'OPCVM vise à atteindre une performance nette de frais supérieure à l'indice composite, 50% ESTER capitalisé 50% iTraxx® Europe Crossover 5Y Total Return (coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 3 années, en s'exposant sur des titres de créances émis exclusivement en euro par des entreprises privées essentiellement notées en catégorie BBB et BB, ces derniers dits spéculatifs « à Haut Rendement », ou par des émetteurs publics. Il vise une notation moyenne en catégorie dite « Investment Grade » de notation supérieure à BB+/Ba1, à un niveau toutefois proche de la limite de la catégorie spéculative, soit un risque de crédit qui apporte un supplément de rendement par rapport au taux sans risque, en contrepartie d'une prise de risque plus élevée. La gestion est discrétionnaire.

POLITIQUE EXTRA-FINANCIERE : Le fonds souhaite être un acteur d'incitation et d'engagement auprès des sociétés de son univers d'investissement de référence (obligations émises en euros d'émetteurs OCDE notés BBB+ et B+) pour de meilleures politiques de transition bas carbone. En vue d'améliorer la notation du portefeuille par rapport à cet univers, le fonds intègre à sa sélection d'émetteurs ses propres critères de notation extra-financière, principalement relatifs aux rejets de carbone et autres gaz responsables du réchauffement (GES) via une politique dite « SmartforClimate® ». Une première notation, fondée sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (directes, issues de l'énergie acquise, issues des autres biens et services consommés) est confirmée ou abaissée – jusqu'à exclusion – par une notation dite ESG (hors GES – par exemple gestion des déchets et gouvernance) et la gravité des controverses affectant l'émetteur (par exemple social et droits humains). Le FCP veut ainsi influencer, sur ces critères, sur les spreads de crédit des émetteurs, donc sur leurs coûts de financement. Il vise à se surexposer à ceux qui s'engagent dans la transition. Il investira également, au minimum à hauteur de 5% de l'actif net sans limite maximale, en obligations « vertes » d'émetteurs publics ou privés conformes aux normes de l'ICMA et prochainement de l'Union Européenne. Certains émetteurs (pouvant représenter jusqu'à 50 % de l'actif net, incluant les émetteurs souverains limités aux Etats membre de l'Union Européenne à hauteur de 40% de l'actif net maximum et les émetteurs privés non notés limités à 10%) ne seront pas couverts par la méthodologie de sélection appliquées aux autres titres en matière ESG (notation SmartforClimate®). Le taux de couverture de la notation du portefeuille d'obligations d'entreprises sera de 90% minimum. L'attention est attirée sur le fait que les mesures d'émissions peuvent être entachées d'erreurs, notamment, celles liées au scope 3 sont d'un accès difficile et incomplet, elles sont estimées si nécessaire. Enfin, l'impact réel de cette politique « SmartforClimate® » sur les spreads d'émetteurs reste difficilement mesurable. La notation « SmartforClimate® » moyenne pondérée du portefeuille, hors obligations « vertes », devra être meilleure que la note moyenne pondérée des émetteurs restant dans l'univers d'investissement de référence après l'exclusion, en poids, du dernier quintile (20%) des émetteurs les plus mal notés. Le portefeuille du FCP dans les secteurs qui contribuent fortement au changement climatique tels que définis dans le règlement Benchmark (production d'électricité, industrie lourde, chimie, production de matériaux de base, énergie, immobilier, infrastructures de communication et de stockage de données, ...) devra abaisser son intensité carbone d'au minimum 20% au-dessous de celle des secteurs visés ci-dessus au sein de l'univers d'investissement de référence. La politique « Smart for Climate® » vise également à protéger les porteurs des risques de durabilité associés aux sociétés mal notées dans un contexte de transition énergétique et écologique.

INSTRUMENTS ET LIMITES : Le fonds est exposé à au moins 50% de son actif à des émetteurs notés dans la catégorie « Investment Grade ». Le fonds pourra investir ou s'exposer à des créances de tout type de séniorité et de subordination. Le fonds est exposé à titre principal et jusqu'à 200% de son actif au risque crédit. Il est exposé à hauteur de 40% au moins de son actif à l'univers des obligations spéculatives à « Haut Rendement » et à hauteur de 20% maximum à des créances subordonnées (y compris obligations convertibles contingentes) émises par des institutions financières (banques et assurances). L'OPCVM :

- A pour cible une exposition aux obligations notées entre BBB et B+, dans une fourchette de 80% à 120% de son actif net
- limite à 15% de l'actif maximum son exposition aux obligations dont la notation moyenne est strictement inférieure à BB. Cette limite inclut un maximum de 5% d'exposition de l'actif à des titres dont la notation moyenne est strictement inférieure à B-.
- limite l'exposition directe et indirecte aux actions à 10% de l'actif, et aux obligations convertibles à 10% également.

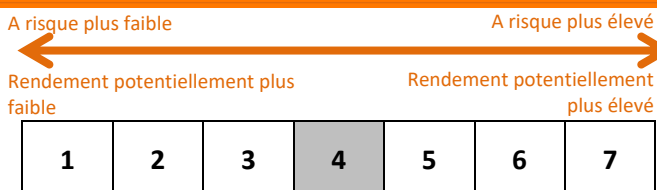
La sensibilité aux taux d'intérêt et aux spreads de crédit est comprise entre 0 et 8. Le FCP peut recourir de façon discrétionnaire aux instruments dérivés notamment de crédit afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et/ou de crédit.

Les demandes souscription et de rachat sont reçus chaque jour (qui est une date d'établissement de la valeur liquidative) par le dépositaire jusqu'à 12 heures et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée de ce jour (soit à cours inconnu), calculée et publiée le lendemain.

Les parts C du Fonds sont des parts de capitalisation.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque de niveau 4 reflète l'exposition aux titres de créance « Haut Rendement » dont la notation est BB en moyenne.

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.
- La catégorie de risque de cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : la survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque de crédit** : Le FCP est exposé à la classe d'actif crédit. Le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Impact des techniques de gestion** : Le FCP utilise des contrats financiers de gré à gré. Il peut amplifier les mouvements de marché mais en cas de retournement de tendance sa valeur liquidative est susceptible de baisser de manière plus importante que le marché.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5 %
Frais de sortie	2,5 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,52 % TTC (de l'actif net) *
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de sur-performance	10% de la surperformance nette du FCP au-delà de l'indicateur de référence, l'indice composite 50% iTraxx® Europe Crossover 5Y Total Return, 50% ESTER capitalisé
Commission de performance prélevée au titre du dernier exercice	0%

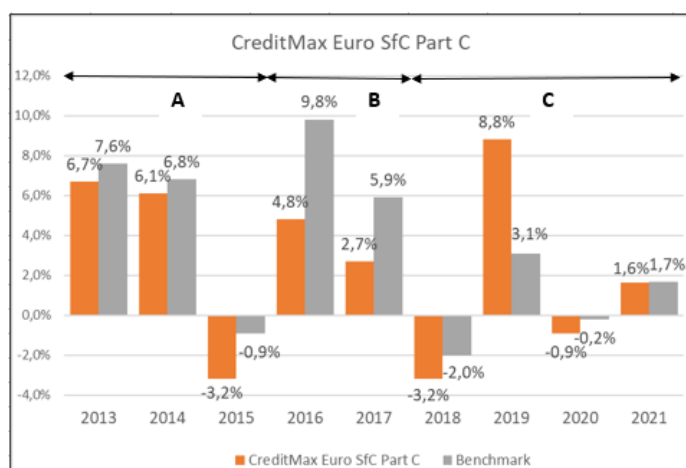
* Les frais courants se fondent sur l'exercice clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter au prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.fideas.fr

PERFORMANCES PASSES



■ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais prélevés par le fonds sauf droits d'entrée et de sortie. Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

- Date de création du FCP : 26/11/2010
- Date de création de la part : 09/07/2014
- Devise : euro

- A. L'indicateur de référence du Fonds était l'indicateur de référence High Yield Non Financial Constrained Index (HE1C), qui inclut les émetteurs des pays émergents
- B. L'indicateur de référence du Fonds était l'indice Bank of America Merrill Lynch BB Euro Developed Markets High Yield Non Financial Constrained Index (HE1M), calculé coupon net réinvesti, à la place du High Yield Non Financial Constrained Index (HE1C), qui inclut les émetteurs des pays émergents.
- C. A compter du 01/01/2018 l'indicateur de référence est l'indice composite 50% iTraxx® Europe Crossover 5Y Total Return, 50% ESTER capitalisé

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS BANK
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques relatives à toutes les catégories de part et à la politique de rémunération sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Fideas Capital – 9, rue du château d'eau 75010 PARIS ou à l'adresse électronique suivante contact@fideas.fr
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.fideas.fr
- Les informations sur la politique de rémunération de FIDEAS CAPITAL sont disponibles sur le site www.fideas.fr.

La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.